



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

PROCÈS-VERBAL N°01

Réunion du :	Lundi 31 juillet 2023
À :	14h00
Présidence :	M. Patrick SCALA
Présents :	MM. Patrice BULLY, Pierre ALCOVERRO, Jean Claude TOURREL, Patrice MBEG
Excusé(s) :	Néant
Assiste(nt) à la séance :	MM. Enzo TELES, Alternant et Loris VOLTZ, Référent Administratif

DISTRICT DES ALPES

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
2. RETRAITS DE CLASSEMENT
3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES
 - 3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
 - 3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
 - 3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
 - 3.4 Réfection Bloc vestiaires
4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
 - 4.1. Classements initiaux
 - 4.2. Confirmations de Niveau de classement
 - 4.3. Changements de Niveau de classement
5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.
6. AFFAIRES DIVERSES

CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de Niveau de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

- 3.1. Classements initiaux

3.2. Confirmations de Niveau de classement

3.3 Changement de niveau de classement

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

VILLE : VALENSOLE STADE : MUNICIPAL NNI : 42300101

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de création d'éclairage en E6 sur l'installation sportive MUNICIPAL à Valensole.

- Dossier technique complet
- Plan de l'aire de jeu
- l'avis préalable rempli et signé

La C.R.T.I.S. prend connaissance du plan projet de l'installation sportive, elle rappelle qu'aucun obstacle ne devra être présent dans les 2,50 mètres de la zone de sécurité.

La Présente Commission prend également connaissance de l'étude d'éclairage préalable en date du 17.03.2023.

- **Type de sources lumineuses** : LED
- **Marque des projecteurs** : LASER 30+
- **Puissance par projecteur** : 1592 W
- **Nombre de projecteurs** : 12
- **Aire de jeu** : 100 x 60
- **Hauteur de feu** : 6 mâts neufs à 18 mètres de hauteur en recul de 3 mètres de lignes de touche/
- **Kelvin** : 5700 K
- **Implantation** : Latérale
- **Angle d'inclinaison** : 58.2°

Type de sources lumineuses : LED

Eclairage moyen : 271

Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.55

Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.70

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce un avis préalable favorable pour un classement en E6 sous réserve de trouver des résultats photométriques in situ conformes une fois les travaux réalisés.

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE COTE D'AZUR

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de classement

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

- 3.4 Réfection Bloc vestiaires
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL
- 4.1. Classements initiaux
- 4.2. Confirmations de Niveau de classement
- 4.3. Changements de Niveau de classement
- 5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.
- 6. AFFAIRES DIVERSES

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGES

- 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES
- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de Niveau de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL
- 3.1. Classements initiaux
- 3.2. Confirmations de Niveau de classement
- 3.3 Changement de niveau de classement
- 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

VILLE : LA COLLE SUR LOUP STADE : MARCEL LAURENT NNI : 60440101

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de classement initial d'éclairage en E5 et des documents transmis :

- Devis descriptifs des travaux
- Plan de masse
- Dossier technique complet
- Plan de l'aire de jeu
- l'avis préalable rempli et signé
- la fiche projet remplie
- le plan d'ensemble – aménagement éclairage public.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du plan projet de l'installation sportive, elle rappelle qu'aucun obstacle ne devra être présent dans les 2,50 mètres de la zone de sécurité.

La Présente Commission prend également connaissance de l'étude d'éclairage préalable en date du 16/12/2022.

- **Marque des projecteurs** : ALTIS LED G4
- **Puissance par projecteur** : 297 W
- **Nombre de projecteurs** : 16
- **Aire de jeu** : 100 X 60
- **Hauteur de feu** : 4 mâts neufs à 18.4 mètres de hauteur en recul de 3 mètres de lignes de touche/
- **Angles** : 68°
- **Kelvin** : 5700 K
- **GR** : 46
- **Implantation** : latérale

Type de sources lumineuses : LED

Eclairement moyen : 271

Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.50

Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.60

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation sportive en niveau E6 sous réserve de trouver des résultats photométriques in situ une fois les travaux réalisés.

VILLE : MOUGINS STADE : VALMASQUE 1 NNI : 60850101

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande d'avis préalable concernant un projet de changement de revêtement synthétique du terrain de la VALMASQUE 1 (NNI : 60850101) en gazon hydrogène sans remplissage.

Après étude des pièces versées au dossier (Plan de financement prévisionnel, plan de situation, plan d'implantation, plan de masse.) la présente Commission :

- Plan de masse
- Dossier technique complet
- Plan de l'aire de jeu
- l'avis préalable rempli et signé
- le plan d'ensemble – aménagement éclairage public.

Note que le propriétaire va procéder au retrait de la bordure en place afin de se mettre en conformité avec l'article 3.3 du Règlement Fédéral des T&IS Ed. 2021 (zone de sécurité à 2,50 mètres)

Prends en considération que les travaux permettront la mise en place d'un tunnel d'accès entre les vestiaires et l'aire de jeu.

Considérant que le plan de l'aire de jeu réalisé le 12.06.2023 démontre que les zones de sécurité augmentée derrière les buts permettent de satisfaire à la réglementation fédérale. (Article 3.4 de Règlement Fédérale des T&IS. (6 mètres)

Au regard des éléments transmis, la Commission atteste que le projet de changement de synthétique et la pose d'un tunnel d'accès à l'aire de jeu est conforme à la réglementation fédérale. Elle émet un avis favorable à la réalisation des travaux et demande que lui soit transmis les tests initiaux une fois la pose du synthétique effectué afin de vérifier que ce dernier réponde aux critères de qualité de la Fédération Française de Football.

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU GRAND VAUCLUSE

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de classement

VILLE : VILLENEUVE LES AVIGNON STADE : COMPLEXE SPORTIF DE LA LAUNE 2 NNI : 303510102

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 07/12/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement de l'installation sportive et des documents transmis :

- Rapport de visite
- Imprimé de classement

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T6 PN jusqu'au 08/12/2032.

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3.4 Réfection Bloc vestiaires

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1. Classements initiaux

4.2. Confirmations de Niveau de classement

4.3. Changements de Niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

6. AFFAIRES DIVERSES

CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1.1. Classements initiaux

1.2 Changement de niveau de classement.

1.3 Confirmations de Niveau de classement

2. CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2. Confirmations de Niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE PROVENCE

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de classement

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

VILLE : LANCON-PROVENCE - STADE : GABY NELET NNI : 130510101

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de réalisation d'un éclairage en LED en niveau E7 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- La fiche projet
- Le plan d'ensemble d'aménagement de l'éclairage public
- Le dossier technique complet
- Le plan de masse

- Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Considérant que la hauteur des mâts ne peut être augmentée eu égard à une contrainte foncière qui est extérieur à la volonté du propriétaire.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage en niveau E7 sous réserve de trouver des résultats photométriques conformes in situ une fois les travaux réalisés.

3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

3.4 Réfection Bloc vestiaires

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1. Classements initiaux

4.2 Changements de Niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

6. AFFAIRES DIVERSES

CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1.1. Classements initiaux

VILLE : LE ROVE - STADE : MUNICIPAL NNI : 130880101

Cette installation était classée en niveau E7 jusqu'au 13/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de changement de niveau et des documents transmis :

- Le formulaire de classement éclairage
- Le dossier technique complet réalisé le 21/01/2023.
- Marque des projecteurs : Philips
- Installateur : TRAVAUX ELECTRIQUE DU MIDI
- Aire de jeu : 105 x 67
- Puissance par projecteur : 1550 watts
- Température de couleur : 5000K
- Marque des projecteurs : AAA-LUX
- GR : 48
- Nombre total de projecteurs : 8
- Hauteur des mâts : Implantation latérale et symétrique : 4 mâts de 22 mètres de hauteur de feu et à 6 mètres de la ligne de touche

Type de sources lumineuses : LED

- Eclairage Moyen : 331 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.60
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.77

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E5 jusqu'au 25/07/2027.

VILLE : ROQUEVAIRE - STADE : LEON DAVID NNI : 130860101

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de changement de niveau et des documents transmis :

- Le formulaire de classement éclairage
 - Le dossier technique complet réalisé le 19/01/2022.
- Marque des projecteurs : PHILIPS- SIGNIFY
 - Installateur : INEOS
 - Aire de jeu : 100 m x 60 m
 - Puissance par projecteur : 1490 watts
 - Température de couleur : 5700K
 - Nombre total de projecteurs : 12
 - Hauteur des mâts : Implantation latérale et symétrique : 4 mâts de 18 mètres de hauteur de feu et à 6.70 mètres de la ligne de touche

Type de sources lumineuses : **LED**

- Eclairage Moyen : 166 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.42
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.64

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E6 jusqu'au 19/06/2027.

1.2. Confirmations de Niveau de classement

VILLE : ROUSSET STADE : PLAINE SPORTIVE 1 NNI : 130870101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5.

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement de cette installation en niveau E5 (règlement Ed.2021) et des documents transmis.

- L'imprimé de classement éclairage
 - Aire de jeu : 105 x 68
 - Marque des projecteurs : SCHREDER
 - Installateur : Non communiqué
 - Nombre de projecteurs : 32
 - Hauteur de mâts : 26 mètres, 15 mètres de la ligne de touche
 - Température de couleur : 5600 Kelvin
 - Puissance par projecteur : 2000 W
 - Implantation : Latérale, 4 mâts

Type de sources lumineuses : **Iodures Métalliques**

Eclairage Moyen : 295 Lux

Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.53

Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.76

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage en E5 jusqu'au 21/07/2025.

1.3 Changement de niveau de classement

VILLE : ROUSSET STADE : PLAINE SPORTIVE 2 NNI : 130870102

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6.

La Commission prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de niveau de classement de cette installation en niveau E7 (règlement Ed.2021) et des documents transmis.

- L'imprimé de classement éclairage

Type de sources lumineuses : Iodures Métalliques

- Aire de jeu : 105 x 62
- Marque des projecteurs : PHILIPS SIGNIFY
- Installateur : Non communiqué
- Nombre de projecteurs : 12
- Hauteur de mâts : 26 mètres, 15 mètres de la ligne de touche
- Puissance par projecteur : 2000 W
- Implantation : Latérale, 4 mâts

Eclairage Moyen : 130 Lux

Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.30

Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.54

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage en E7 jusqu'au 28/06/2025.

3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

3.1. Classements initiaux

3.2. Confirmations de Niveau de classement

3.3 Changement de niveau de classement

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU VAR

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

VILLE : FREJUS SAINT RAPHAEL - STADE : BASE NATURE F. LEOTARD 2 NNI : 830610302

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial de l'installation sportive et des documents transmis :

- Rapport de visite
- Imprimé de classement

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T7 SYN jusqu'au 14/06/2033.

1.2 Changements de Niveau de classement

1.3 Confirmation de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

3.4 Réfection Bloc vestiaires

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1. Classements initiaux

4.2. Confirmations de Niveau de classement

4.3. Changements de Niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

6. AFFAIRES DIVERSES

CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de classement

VILLE : TOULON - STADE : ALEX FERNANDEZ NNI : 831371202

Cette installation était classée en niveau E6 jusqu'au 28/08/2022.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 22/05/2023, et des mesures d'éclairages réalisées :

- Marque des projecteurs : SCHREDER
- Aire de jeu : 105 x 68
- Puissance par projecteur : 1000 watts
- Nombre total de projecteurs : 20
- Hauteur des mâts : Implantation latérale et symétrique : 4 mâts de 24 mètres de hauteur de feu et à 6 mètres de la ligne de touche

Type de sources lumineuses : LED

- Eclairage Moyen : 248 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.49
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.73

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E6 jusqu'au 22/05/2027.

VILLE : TOULON - STADE : ALEX FERNANDEZ 2 NNI : 8313712012

Cette installation était classée en niveau E7 jusqu'au 28/08/2022.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 22/05/2023, et des mesures d'éclairages réalisées :

- Marque des projecteurs : Philips
- Aire de jeu : 87 x 50
- Puissance par projecteur : 1000 watts
- Nombre total de projecteurs : 8
- Hauteur des mâts : Implantation latérale et symétrique : 4 mâts de 22 mètres de hauteur de feu et à 6 mètres de la ligne de touche

Type de sources lumineuses : **lodes Métalliques**

- Eclairage Moyen : 197 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.21
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.40

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 22/05/2025. Elle vous conseille de procéder à un relumping des projecteurs avec éventuellement un réajustement des angles d'inclinaisons de manière à avoir des résultats plus homogènes.

VILLE : BORMES LES MIMOSAS STADE : BORMISPORTS 1 NNI : 830190101

Cette installation était classée en niveau E7 jusqu'au 28/08/2022.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 22/05/2023, et des mesures d'éclairéments réalisées :

Type de sources lumineuses : **Iodures Métalliques**

- Eclairement Moyen : 146 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.25
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.42

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 22/05/2025. Elle vous conseille de procéder à un relamping des projecteurs avec éventuellement un réajustement des angles d'inclinaisons de manière à avoir des résultats plus homogènes.

VILLE : HYERES STADE : GABY ROBERT 1 NNI : 830690301

Cette installation était classée en niveau E7 jusqu'au 05/11/2017.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 22/05/2023, et des mesures d'éclairéments réalisées :

- Aire de jeu : 105 x 68
- Installateur : THORN
- Implantation des mâts : Latérale, 4 mâts à 12 mètres de hauteur de la ligne de touche

Type de sources lumineuses : **LED**

- Eclairement Moyen : 212 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.25
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.41

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 05/06/2027. Elle vous conseille de procéder à un relamping des projecteurs avec éventuellement un réajustement des angles d'inclinaisons de manière à avoir des résultats plus homogènes.

1.3. Changement de Niveau de classement

VILLE : OLLIOULES STADE : ALDO PIEMONTESE 1 NNI : 830900101

Cette installation était classée en niveau E6 jusqu'au 19/12/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- Formulaire de classement éclairage en date du 27/01/2022
- Plan de masse
- Etude technique en date du 15/12/2022

- Aire de jeu : 100 x 68
- Installateur : THORN
- Marque des projecteurs : ALTIS SPORT
- Nombre de projecteurs : 16
- Température de couleur : 5700 K

- Puissance par projecteurs : 1500 W
- Hauteur des mâts : 18 mètres
- Implantation des mâts : Latérale, 4 mâts à 15,5 mètres de la ligne de touche

Type de sources lumineuses : **LED**

- Eclairage Moyen : 145 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.33
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.41

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 27/01/2026. Elle vous conseille de procéder à un relamping des projecteurs avec éventuellement un réajustement des angles d'inclinaisons de manière à avoir des résultats plus homogènes.

VILLE : SOLLIES STADE : JEAN MURAT 1 NNI : 831300101

Cette installation était classée en niveau E6 jusqu'au 28/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- Formulaire de classement éclairage

- Aire de jeu : 100 x 68
- Installateur : THORN
- Marque des projecteurs : ALTIS SPORT
- Nombre de projecteurs : 16
- Température de couleur : 4000 K
- Puissance par projecteurs : 2000 W
- Implantation des mâts : Latérale, 4 mâts à 12 mètres de la ligne de touche

Type de sources lumineuses : **LED**

- Eclairage Moyen : 145 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.33
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.41

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 29/11/2024. Elle vous conseille de procéder à un relamping des projecteurs avec éventuellement un réajustement des angles d'inclinaisons de manière à avoir des résultats plus homogènes.

2 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de Niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

Président

PATRICK SCALA

Secrétaire

PIERRE ALCOVERRO